

LE SÉNAT

LA NOMINATION DE HUIT NOUVEAUX SÉNATEURS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet de sa politique et de sa position en matière de réforme du Sénat. Le premier ministre, de concert avec tous les députés, a chargé un comité parlementaire mixte d'étudier la question de la réforme du Sénat. Il sait certainement que pratiquement tout le monde a des objections à formuler sur la façon dont les sénateurs sont nommés et sur la durée de leur mandat. Le premier ministre peut-il nous expliquer en quoi le fait de nommer huit nouveaux sénateurs pour un mandat complet avant que le comité parlementaire mixte ne soumette son rapport peut faire avancer la cause de la réforme du Sénat? Je me permets de rappeler au premier ministre que presque tout le monde s'est déclaré en faveur d'un Sénat élu, et que ces nominations vont coûter des millions de dollars aux contribuables.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je tiens simplement à rappeler au député que cela fait 14 ans que je m'efforce, à la Chambre et lors de conférences fédérales-provinciales, de faire réformer le Sénat et changer la façon dont les sénateurs sont nommés. En 1978 ou en 1979, nous avons présenté à la Chambre le projet de loi C-60 qui aurait eu pour effet de modifier la façon de choisir les sénateurs. C'est le parti du député qui a contesté le projet de loi devant les tribunaux pour que le gouvernement fédéral et le Parlement fédéral ne puissent pas changer la façon de nommer les sénateurs. C'est également son parti, le parti conservateur, qui s'est arrangé, lors de la modification de la Constitution, pour qu'il soit nécessaire d'obtenir l'accord des provinces pour réformer le Sénat.

Voilà deux choses dont son parti est responsable, monsieur le Président; et pour ces deux raisons il nous faudra encore pas mal de temps avant de pouvoir réaliser les réformes que le gouvernement a préconisées et auxquelles le parti du député s'est opposé.

Des voix: Bravo!

M. Crosby: Le premier ministre ne saurait avoir recours à des technicalités pour traiter d'une question de principe.

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RETARDER LA
NOMINATION D'AUTRES SÉNATEURS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, c'est le principe de la réforme du Sénat qui est en cause, et la façon dont cette réforme s'effectue. Le premier ministre ne contribue certainement pas à ce processus en nommant des sénateurs uniquement à cause de leur affiliation politique, sans tenir compte des principes entourant les nominations. Maintenant que le premier ministre a procédé à ces nominations, peut-il au moins s'engager à ne plus nommer de nouveaux sénateurs tant qu'il n'aura pas reçu de rapport du comité parlementaire chargé de la réforme du Sénat? Peut-il également s'engager à se conformer aux recommandations de ce comité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, les propres collègues du député m'ont exhorté à

comblent les postes vacants en affirmant qu'il y en avait trop. Comme je l'ai expliqué dans ma première réponse—c'est ce que le député a qualifié de technicalité—j'ai essayé de faire en sorte que les sénateurs soient nommés, non plus par le gouvernement, mais d'une manière qui permettrait aux provinces d'exercer une influence. Si le député se souvient du projet de loi C-60, il sera obligé de constater que là encore c'est son propre parti qui a empêché la réalisation de ce genre de réforme ou de toute autre réforme.

M. McDermid: C'est la Cour suprême.

M. Trudeau: Oui, c'est la Cour suprême, parce que le parti conservateur a prétendu...

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Le député pourrait peut-être sonder ses collègues à ce sujet pour essayer de faire un exposé. Veut-il que les postes vacants soient comblés, oui ou non? Est-il favorable à un réforme, oui ou non? Dans l'affirmative, il doit savoir que nous ne sommes plus désormais en mesure de réformer le Sénat. Cela doit se faire de concert avec les provinces. Or, je suis prêt à lui parier que les provinces n'accepteront pas de le faire avant bien longtemps.

* * *

● (1450)

LE MULTICULTURALISME

LA CRÉATION DE CENTRES DE RECHERCHES

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du multiculturalisme. Le 7 décembre dernier, le gouvernement nous a promis une nouvelle loi dans ce domaine. Le ministre peut-il nous dire si le cabinet envisage de créer des centres régionaux de recherches et de ressources sur le multiculturalisme ou les cultures canadiennes comparatives, en vue de mettre en place des structures institutionnelles susceptibles de donner au multiculturalisme une présence plus officielle dans notre pays?

L'hon. D. M. Collenette (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de sa question, dont il m'a donné préavis hier. Je tiens à lui rappeler que le gouvernement a financé cinq chaires d'études ethniques dans des universités canadiennes et que bien d'autres viendront. Je reçois de nombreuses instances en vue de débloquent des crédits supplémentaires à cet égard. Nous nous sommes effectivement consacrés avec une nouvelle énergie à la cause du multiculturalisme, comme en témoignent diverses déclarations dans le discours du trône, la meilleure étant sans doute la promesse de proposer une loi sous peu. Je m'efforcerai d'en informer au plus tôt les députés.

Cette proposition précise est très valable et je suis tout disposé à l'examiner. Je tiens à rappeler au député que, dans certains secteurs, nous avons prouvé l'intérêt nouveau que nous portons au multiculturalisme, comme en témoignent les dernières nominations effectuées au Sénat par le premier ministre.